

DEPARTEMENT de la CORREZE
COMMUNE DE TREIGNAC

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE TREIGNAC
SEANCE DU 31 AOUT 2015

Le 31 août 2015, à 18h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 17 août 2015, s'est réuni en séance ordinaire, salle Paul POULOUX, sous la présidence de Mr Gérard COIGNAC, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15
Présents : 12 Votants : 12 + 2 pouvoirs

Etaient présents: COIGNAC Gérard, BENEZET Guy, MOULU Josette, LAGEDAMON Jean-Louis, CHAUMEIL Eléonore, SENOUSSAOUI Bernard, PEYRAUD Michèle, CHABRILLANGES Maurice, LAMONTAGNE Joëlle, SAVIGNAC Sylvie, ROME Hélène, COUTURAS Alain.

Absents: BOURDARIAS Didier (excusé pouvoir à Maurice CHABRILLANGES), VERGNE Frédéric, Carine PAROT (excusée pouvoir à Gérard COIGNAC)

Eléonore CHAUMEIL a été élue secrétaire de séance.

131082015 - Approbation de l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP)

Vu la délibération en date du 7 juillet 2015 par laquelle le Conseil municipal a décidé d'élaborer l'Ad'AP pour les bâtiments publics de la commune de Treignac

Vu l'Ad'AP présenté par M le Maire

Considérant qu'il appartient à l'assemblée délibérante d'approuver ce document

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0), le Conseil Municipal :

- approuve dans sa totalité l'Agenda d'Accessibilité Programmé (Ad'AP) de la commune de TREIGNAC qui sera transmis à M le Préfet de la Corrèze
- autorise M le Maire à signer les documents se rapportant à l'approbation de l'Ad'AP de la commune de TREIGNAC.

231082015 Rénovation du local des permanences Pavillon du portail - Choix de l'entreprise

Vu le projet de réfection de la couverture et du bardage du local des permanences Pavillon du Portail

Vu la consultation d'entreprises lancée le 13 juillet 2015 à laquelle ont répondu trois entreprises

Vu l'analyse des offres de la commission d'Appel d'Offres qui s'est réunie le 31 juillet 2015, et a classé en premier l'offre de FOUSSAT pour les lots 1 charpente - couverture et 2 isolation - bardage.

Considérant qu'il est nécessaire de retenir une offre pour effectuer les travaux de mentionnés ci dessus

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité (Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 3)

- retient l'offre de FOUSSAT pour les lots 1 charpente - couverture et 2 Isolation - bardage
- délègue le Maire pour la signature de tous les documents se rapportant à cette affaire.

331082015 Déplacement de conduites d'Alimentation en Eau Potable à la Gane de Pauliat et Chaumeil

Vu la délibération en date du 6 octobre 2014 par laquelle l'assemblée délibérante avait autorisé M le Maire à lancer une consultation de bureaux d'étude pour le remplacement de conduites d'Alimentation en eau Potable à la Gane et Chaumeil

Vu la consultation d'entreprises lancée le 23 juillet 2015 à laquelle ont répondu 5 bureaux d'études

Vu l'analyse des offres de la commission d'Appel d'Offres qui s'est réunie le 28 août 2015, a classé en premier l'offre de SOCAMA

Considérant qu'il est nécessaire de retenir une offre pour assurer la maîtrise d'œuvre des travaux de remplacement de conduites d'AEP à la Gane de Pauliat et Chaumeil

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, (Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0)

- retient l'offre du bureau d'études SOCAMA pour assurer la maîtrise d'œuvre des travaux de remplacement de conduites d'AEP à la Gane de Pauliat et Chaumeil
- délègue le Maire pour la signature de tous les documents se rapportant à cette affaire.

431082015 - Diagnostic et schéma directeur d'assainissement des eaux usées et pluviales - Conduite d'opération

Vu le projet de la commune de Treignac de réviser son schéma d'assainissement approuvé le 28 mars 2003

Vu la proposition de conduite d'opération pour la réalisation d'un diagnostic et schéma directeur d'assainissement, présentée par le CPIE de la Corrèze comprenant : l'élaboration du cahier des charges, l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la consultation des BE, la conduite d'étude, le suivi financier de l'opération

Considérant que la commune de TREIGNAC doit réviser son schéma d'assainissement afin de pouvoir prétendre à des aides auprès des différents financeurs (Agence Adour Garonne, Conseil Général de la Corrèze) et avoir une assistance technique sur cette affaire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, (Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0)

- retient la proposition du CPIE d'un montant de 5 319 euros HT pour la conduite d'opération pour la réalisation d'un diagnostic et d'un schéma directeur d'assainissement de la commune de Treignac
- autorise Mr le Maire à signer tout document relatif à cette affaire pour en permettre la réalisation.

531082015 - DSP fourniture réseau gaz propane - Choix cabinet

Vu la délibération en date du 8 juin 2015 par laquelle l'assemblée délibérante avait autorisé M le Maire à lancer une consultation pour choisir un cabinet qui sera chargé d'accompagner la collectivité dans la mise en place d'une DSP pour la fourniture d'un réseau de gaz propane (consultation, choix du délégataire, rédaction des documents de DSP)

Vu la consultation d'entreprises lancée le 23 juillet 2015 à laquelle ont répondu 3 Bureaux d'études

Vu l'analyse des offres, la commission d'Appel d'Offres qui s'est réunie le 28 août 2015, a classé en premier l'offre de AEC

Considérant qu'il est nécessaire de retenir une offre pour accompagner la commune dans le choix d'un délégataire pour la fourniture d'un réseau de gaz propane sur la commune et finalisation de la DSP

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, (Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0)

- retient l'offre du cabinet AEC pour assurer le lancement et mise en place d'une DSP pour la fourniture d'un réseau de gaz propane à TREIGNAC
- délègue le Maire pour la signature de tous les documents se rapportant à cette affaire.

631082015 - AVAP Désignation des membres

Vu la délibération en date du 30 mars 2015 par laquelle le Conseil Municipal a décidé de créer une Aire de mise en Valeur du Patrimoine (AVAP)

Vu le code du patrimoine art L642-5 et L642-6, le décret 2011-1903 art D642-2 et la circulaire du 2 mars 2012 p22-23 précisant les conditions de création d'une commission locale de l'AVAP qui assure le suivi de la création de l'AVAP (mise à l'étude, avant présentation de la CRPS, enquête publique et avis du commissaire enquêteur.

Elle peut être consultée dans le cadre de demandes d'autorisation de travaux

Elle doit être composée de 12 à 15 membres :

- 3 représentants de l'administration (du Préfet, du DREAL, du DRAC)
- 5 à 8 élus nommément désignés ou titulaires d'un mandat électif représentant la collectivité

- 4 personnes qualifiées (2 au titre du patrimoine culturel local et 2 au titre des intérêts économiques locaux)

Vu les candidatures de :

- ✓ BENEZET Guy, MOULU Josette, LAGEDAMON Jean-Louis, PEYRAUD Michèle, CHABRILLANGES Maurice, SAVIGNAC Sylvie, COUTURAS Alain, PAROT Carine

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité (Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0), désigne les élus suivants, membres de la commission AVAP :

- ✓ BENEZET Guy,
- ✓ MOULU Josette,
- ✓ LAGEDAMON Jean-Louis,
- ✓ PEYRAUD Michèle
- ✓ CHABRILLANGES Maurice
- ✓ SAVIGNAC Sylvie
- ✓ COUTURAS Alain
- ✓ PAROT Carine

731082015 - Admissions en non valeur sur budget Caisse des Ecoles

Vu la présentation en non valeur en date du 4 août 2015 par M le Trésorier des sommes de 191.58€ (liste 1785130212) et 403.55 € (liste 1784660512) sur le budget de la Caisse des Ecoles en raison de poursuites infructueuses sur cinq personnes

Le Conseil Municipal à la majorité (Pour : 12 Contre : 1 Abstention : 1):

- décide d'admettre en non valeur sur le budget Caisse des Ecoles pour 2015 les sommes de 191.58 € et 403.55€
- autorise M. le Maire à inscrire cette somme au budget et procéder aux écritures correspondantes

831082015 - Extension du funérarium situé sur la ZA du Portail - Demande d'autorisation de la SCI Christal

Vu le funérarium, propriété de la SCI Christal, implanté à la Zone du Portail sur la parcelle AC 362

Vu la présentation des plans pour l'extension de ce bâtiment (création d'un magasin, d'une réserve et d'un garage supplémentaire à l'existant) par la SCI Christal

Vu l'article R2223-74 du CGCT prévoyant que le Conseil Municipal se prononce sur ce projet

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité (Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0),

- approuve le projet d'extension du funérarium présenté par la SCI Christal
- autorise M le Maire à signer les documents relatifs à cette affaire.

931082015 - Subvention exceptionnelle au club de football pour achat d'un bungalow

Vu la délibération en date du 4 mai 2015 par laquelle le Conseil Municipal avait décidé d'acquérir un local pour le club de football pour un montant de 3500€

Vu la proposition de cession d'un bâtiment ALGECO situé à CHAMBERET par M. Pierre CHAUMEIL au club de football pour la somme de 5 000€ et les frais de transport limités du fait de la proximité avec TREIGNAC

Considérant que le club de football souhaite acquérir cet équipement répondant à ses besoins de salles de réunion

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, (Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0)

- décide de verser une subvention exceptionnelle de 3500€ au club de football pour lui permettre d'acheter un bâtiment ALGECO à M. Pierre CHAUMEIL
- autorise M le Maire à verser cette somme au club de football

1031082015 - Renouveau CAE

Vu le Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE) signé avec M Franck JACQUOT pour un an à compter du 19 septembre 2014

Vu les besoins rencontrés au sein des services techniques communaux

Considérant que le CAE peu être reconduit pour un an dans les mêmes conditions pour la commune

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

- décide de renouveler le CAE de M JACQUOT pour un an à compter du 19 septembre 2015
- autorise M le Maire à signer les documents relatifs à cette affaire

1131082015 - Négociation pour régularisation de terrain au dessus du camping de la Plage avec le GF de la Veyrière

Vu le courrier en date du 17 juin 2015, par lequel M. ROGER, représentant du Groupement Forestier de la Veyrière indique que le Camping des Bariousses est implanté sur une partie de leur parcelle C 399, représentant une bande d'environ 2900 m²



Considérant qu'il est nécessaire de régulariser cette situation

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, (Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0) autorise M le Maire à négocier avec le GF de la Veyrière pour régulariser cette situation.

M. le Maire présente la demande déposée par la SAS Borzeix Besse pour l'exposition, dans la rue Marcel Rodier à l'entrée du Comptoir du chocolat, de machines anciennes pour la confection du chocolat. Le Conseil émet un avis favorable à cette demande qui fera l'objet d'une autorisation temporaire d'occupation du domaine public.

1231082015 - Vente d'un terrain communal situé au village vacances

Vu le terrain communal cadastré AN 238 situé au village vacances d'une contenance de 850m²

Vu l'absence de projet communal sur cette parcelle et le coût pour son entretien

Considérant que la vente de ce terrain pourrait permettre une nouvelle construction sur la commune

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, (Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0)

- décide de mettre en vente la parcelle AN238 et d'étudier les offres qui se présenteront
- autorise M le Maire à effectuer toutes les démarches pour permettant la vente de cette parcelle

M le Maire informe l'assemblée que la maison située 27 rue de la Borde dont la commune est devenue propriétaire a été mise en vente.

1331082015 - Proposition de rétrocession du délaissé de la Veyrière par le Conseil Départemental de la Corrèze

Vu le délaissé situé à la Veyrière (ancienne route départementale) appartenant au Conseil Départemental de la Corrèze et desservant notamment la stèle commémorative des fusillés, dont le Conseil Départemental doit reprendre la chaussée sur les secteurs les plus dégradés et recouvrir par un merlon de terre le mur vandalisé qui la longe

Vu la proposition du Conseil Départemental de rétrocéder cette portion de voie à la commune de TREIGNAC après réfections.

L'accès aux véhicules devra y être interdit pour stopper tout vandalisme et toute décharge sauvage

Considérant que cette offre doit être étudiée

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, (Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0) autorise M le Maire à négocier avec le Conseil Départemental de la Corrèze la rétrocession du délaissé de la Veyrière à la commune de TREIGNAC à un prix minime.

1431082015 - Travaux Eglise Notre Dame des Bans - Aide Technique au montage de dossier

Vu l'étude préalable produite par le cabinet ACA répertoriant les travaux à réaliser sur l'Eglise Notre Dame des Bans, bâtiment inscrit à l'inventaire de monuments historiques

Vu la nécessité pour la commune de TREIGNAC de disposer d'un appui technique pour conduire ce projet de rénovation de cet édifice

Considérant que le projet de rénovation de cet édifice doit être confié à des spécialistes dans la conservation des monuments inscrits

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, (Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0) autorise M le Maire à solliciter une aide auprès de la DRAC et toute personne habilitée à travailler sur des édifices inscrits

1531082015 - Achat de défibrillateurs pour enceintes sportives

Vu le projet d'acquisition de défibrillateurs pour équiper les enceintes sportives (stade de football, stade de rugby, gymnase)

Vu le devis présenté par la société MEFRAN d'un montant de 4 370 € HT

Considérant que cet investissement permettrait d'agir rapidement en cas d'arrêt cardiaque et de sauver une vie

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, (Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0)

- décide d'acquérir des défibrillateurs pour équiper les enceintes sportives
- retient l'offre de la société MEFRAN et décide de solliciter des aides auprès de différents partenaires
- autorise M le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette affaire

M le Maire informe l'assemblée que la journée des associations se déroulera le 12 septembre de 14h à 18h Place du collège. Une réunion préparatoire aura lieu le 4 septembre à 18 heures.

Elle sera suivie de l'accueil des nouveaux arrivants à 18h sous la Halle et de la remise des prix des maisons et jardins fleuris.

Hélène Rome a exposé le projet de la CUMA Sylocoop d'acheter un terrain sur la zone d'activités de Soudaine Lavinadière propriété du SYMA porte de Corrèze, pour y installer un bâtiment afin d'abriter et réparer les engins de la CUMA. Le prix de vente est jugé trop élevé par les membres de la CUMA qui ont sollicité des aides auprès des collectivités voisines. Le Conseil Départemental attend que la CUMA finalise son projet avant de pouvoir étudier toute aide éventuelle.

Puis la séance a été levée à 20h30.